

Compte rendu du conseil municipal du 16 Avril 2019

PRESENTS : ROUX Evelyne Maire, DUBREUIL Olivia Adjointe, FAURE Xavier Adjoint, OTERO Xavier Adjoint, JEAN Sonia, LOPES Yveline, PINAULT Jean-Claude, DESPLAT Jacky

Absents excusés : CATARD Cyril pouvoir à Xavier OTERO, GUILLE Aude, COURARIE Geoffrey

Secrétaire de séance : DUBREUIL Olivia

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 30 heures, fait l'appel.

Madame le Maire demande le rajout de deux délibérations

- création de poste
- convention FONEBANK

Les membres du conseil acceptent le rajout des deux délibérations.

Ordre du Jour

- ▶ PLUi : prononcé sur le projet
- ▶ Point financier des travaux de la boulangerie

Madame le Maire précise que le point financier des travaux de la boulangerie ne sera pas traité ce jour, il manque des éléments.

CREATION DE POSTE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le conseil municipal le 08/07/2014

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi d'Adjoint Technique

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- Gestion des espaces verts (désherbage, taille, élagage, plantations, tontes, ramassage des feuilles,...) des bâtiments, de la voirie et du fleurissement (coordination, exécution, suivi et contrôle des travaux).
- Réalisation de travaux divers : maçonnerie, petite mécanique, aménagement urbains...
- Assurer le suivi et l'entretien du matériel, effectuer des réparations.
- Gestion des stocks
- Contrôle du respect des règles de sécurité
- Organisation logistique des fêtes et cérémonies.

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois d'Agent de services polyvalent en milieu rural.

Il propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/07/2019 pour intégrer la création demandée.

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal a :

VOIX

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PLUi : prononcé sur le projet

Madame le Maire expose aux membres du conseil, que suite au vote du Grand Périgueux en date du 24 Janvier 2019, le nouveau PLUi a été adopté.

La délibération arrêtant le projet de PLUi a été affichée en mairie.

Chaque commune membre est appelée à se prononcer sur le projet et à donner son avis par délibération motivée. Cet avis peut-être assorti de remarques et observations, et l'ensemble sera joint au dossier d'enquête publique.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal à

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Mandatent Mme le Maire et M. OTERO pour rencontrer le chargé de mission du Grand Périgueux spécialiste du PLUi pour avoir des précisions complémentaires sur celui-ci.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H30